



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3605

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Convention d'objectifs et de moyens 2018-2020 avec le Musée des Confluences - Avenant n° 1 - Individualisation d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

Président : Monsieur Marc Grivel

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 25 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 9 juillet 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mmes Le Franc, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à M. Longueval), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burricand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Devinaz (pouvoir à M. Berthilier), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), MM. Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Burillon, MM. Collomb, Genin, Havard, Mme Servien.

Conseil du 8 juillet 2019**Délibération n° 2019-3605**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Convention d'objectifs et de moyens 2018-2020 avec le Musée des Confluences - Avenant n° 1 - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon a approuvé, par délibération du Conseil n° 2018-2556 du 22 janvier 2018, la convention d'objectifs et de moyens avec le Musée des Confluences pour la période 2018-2020.

Cette convention définit les objectifs culturels partagés entre la Métropole et le Musée notamment en ce qui concerne :

- les contributions du Musée à la stratégie de développement de la Métropole à l'international dans le cadre de la démarche Only Lyon,
- les apports du Musée à la déclaration de coopération culturelle métropolitaine 2017-2020 et, dans ce cadre, aux actions éducatives en direction des collégiens de la Métropole mais aussi les liens à établir avec les médiathèques de la Métropole,
- les partenariats et les relations que pourra nouer le Musée avec le secteur économique notamment en matière de mécénat.

La convention précise également le montant de participation financière accordée par la Métropole chaque année au Musée. Afin d'établir ce montant, pour les années 2018, 2019 et 2020, les deux parties avaient travaillé conjointement à l'élaboration d'une prospective budgétaire.

Cette dernière estimait les charges annuelles du Musée à 18 M€ et les recettes commerciales à 4 M€. Ainsi, le solde, c'est-à-dire le montant de participation versée par la Métropole, était estimé à 13,9 M€ en 2018 puis 14,4 M€ en 2019 et 14,4 M€ en 2020. Par ailleurs, la prospective budgétaire intégrait le retrait financier du Département au 1^{er} janvier 2047. Pour rappel, les participations publiques versées au Musée des Confluences se sont élevées à 14,026 M€ en 2015 (dont 12,837 M€ de la Métropole et 1,189 M€ du Département), 14,859 M€ en 2016 (dont 13,373 M€ de la Métropole et 1,486 M€ du Département). À partir de 2017, la Métropole finance seule le Musée. Dans ce cadre, elle a versé 13,4 M€ en 2017, puis 13,9 M€ en 2018.

Enfin, la convention listait 34 indicateurs de suivi annexés à la convention touchant à l'ensemble de la gestion et de l'organisation du Musée.

II - Bilan intermédiaire de la convention

Dans le cadre de ce bilan, les 2 partenaires ont partagé les constats suivants :

- depuis son ouverture le 20 décembre 2014, le Musée des Confluences rencontre un très grand succès public qui en fait le musée le plus visité de France, hors Paris. Dès sa 1^{ère} année, le Musée a attiré 880 596 visiteurs. Et tandis que traditionnellement les établissements culturels voient leur fréquentation chuter dès la seconde année de fonctionnement, le Musée a contenu la baisse (767 509 visiteurs en 2016). En 2018, la fréquentation s'est établie à 680 000 visiteurs avec un rythme de croisière attendu de 650 000 visiteurs par an à compter de 2019 :

. 75 % des visiteurs viennent de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dont 40 % de Lyon. Les visiteurs étrangers représentent 15 % de sa fréquentation. Par ailleurs, grâce à un programme ambitieux de médiation, le

Musée parvient à toucher un public très diversifié : les catégories "jeunes de - 26 ans", "bénéficiaires des minimas sociaux et du revenu de solidarité active (RSA)" et "demandeurs d'emplois" représentent un visiteur sur 2,

. le Musée propose chaque année une moyenne de 4 expositions temporaires, afin de renouveler en permanence la curiosité et l'intérêt des visiteurs, ainsi qu'une importante programmation culturelle en lien avec les expositions (conférences, concerts, etc.),

. en partant de ses collections, le Musée des Confluences associe les recherches les plus récentes dans tous les domaines des sciences et des techniques, de l'archéologie et de l'ethnologie, de la muséographie et de la médiation des savoirs, à travers de nombreux partenariats avec l'enseignement supérieur Ecole normale supérieure (ENS) et Universités ;

- en termes de financement, le Musée des Confluences fait apparaître des besoins d'investissement, notamment, afin de poursuivre l'adaptation de ses locaux à son fonctionnement quotidien et de permettre la mise en œuvre de projets emblématiques comme, par exemple, l'installation d'un squelette de baleine dans le déambulateur de l'exposition permanente.

Ces besoins d'investissement sont estimés à 500 000 € en 2019.

Or, dans le cadre du suivi financier du Musée, le besoin de financement de la section de fonctionnement apparaît moins élevé que prévu dans la convention initiale (13,9 M€ contre 14,4 M€ envisagés initialement).

Ainsi, la Métropole pourrait opportunément repositionner 500 000 € de sa participation due en fonctionnement sur la section d'investissement.

Pour cela, il est nécessaire de créer une individualisation de programme et de définir les crédits de paiement correspondant ;

- enfin, le Musée et la Métropole souhaitent mettre à jour la liste des indicateurs de suivi de la convention d'objectifs et de moyens.

Les 2 partenaires souhaitent ramener le suivi de la convention aux 10 indicateurs les plus pertinents au lieu des 34 indicateurs initialement inscrits.

- 7 indicateurs concernent les publics et la fréquentation,
- 3 indicateurs concernent le suivi financier.

Ces indicateurs sont détaillés dans le projet d'avenant soumis au Conseil de la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens 2018-2020 à signer avec le Musée des Confluences.

2° - Autorise monsieur le Président à signer l'avenant.

3° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme P33 - Culture pour un montant de 500 000 € en 2019, au budget principal de l'opération n° 0P33O4112A.

4° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget principal de l'opération n° 0P33O4112A - chapitre 204.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2019.

.

.